## **ANNEXE 1 : DISPOSITIONS FINANCIERES 2019/2020**

I - FRAIS DE CHANGEMENT DE CLUBS	€uros	
. Joueurs/Joueuses : Vétérans, Séniors, Séniors Féminines, U20 (F), U19 (F), U18 (F)	80,00	
. Joueurs/Joueuses : U6 (F) à U17 (F)	Gratuit	
. CONDITIONS PARTICULIERES :		
- U20 quittant un Club en NON ACTIVITE SENIOR	Gratuit	
- Reprise d'activité en catégorie U18 ou supérieure	15,00	
- Joueur quittant un club en non activité dans la catégorie d'âge et la catégorie		
immédiatement supérieure	15,00	
II - FRAIS DE DOSSIERS		
. Réserves, réclamation, demande d'évocation (compétitions régionales)	40,00	
. Ouverture de Dossier par la C.R. Discipline – Minimum	20,00	
. Frais de dossier devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire	100,00	
. Opposition à Changement de Club	25,00	
. Recours pour refus abusif de délivrance de l'Accord du club quitté dématérialisé	10,00	
. Copie de Dossier et Envoi	30,00	
. Permis de Conduire : Éducateur manquant par Match	40,00	
. Ouverture d'un dossier de Double surclassement	20,00	
. Frais d'envoi de formulaire de demande de licences supplémentaires (par tranche de 50 D.L)	10,00	
III – AMENDES		
. Défaut de transmission du changement de nom ou de siège social	20,00	
. Défaut de déclaration de la non-activité	100,00	
. Inscription sur la feuille de match d'une personne non licenciée	150,00	
. Défaut du nombre minimum de dirigeant sur le banc de touche	20,00	
. Défaut du nombre minimum de dirigeant sur le banc de touche (en situation de récidive)	50,00	
. Club sanctionné de la perte du match par pénalité à la suite de réserves, réclamations		
et/ou d'évocations lors des deux dernières rencontres de compétitions officielles	200,00	
. Demande d'autorisation d'organisation d'un match ou tournoi amical hors délais	60,00	
. 1 <sup>er</sup> avertissement (compétitions régionales)	15,00	
. 2 <sup>ème</sup> avertissement (compétitions régionales) . 3 <sup>ème</sup> avertissement (compétitions régionales)	25,00 35,00	
. Exclusion (compétitions régionales)	40,00	
. Match joué sur terrain neutre par pénalité	110,00	
. Arbitre manquant vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage (art.46.a) dernier alinéa Statut de l'Arbitrage)		
. Modification de programmation ultérieure au délai de 15 jours précédant la date de la rencontre	60,00 <b>30,00</b>	
. Club déclarant forfait à l'occasion d'une rencontre organisée par la Ligue	150,00	
. Club déclarant forfait à l'occasion du Plateau Régional d'Accession en championnat régional	200,00	
. Club refusant l'accession et/ou la participation en championnat régional	200,00	
. Défaut d'engagement en Coupe Gambardella pour les clubs Régionaux Séniors	150,00	
. Infraction aux dispositions des « Couleurs des Equipes » des championnats régionaux	30,00	
. Absence de ballon mené par les clubs sur un terrain neutre lors d'une rencontre	50,00	
. Absence injustifiée de l'éducateur désigné sur le banc de touche . Absence de paiement des indemnités et frais de déplacement des Officiels par le club visité	40,00 30,00	
	30,00	
IV – PRIX DE VENTE AUX CLUBS DES LICENCES-ASSURANCE		
. Vétéran, Sénior, Sénior Féminine, U20 (F), U19 (F), U18 (F)	23,50	
. U17 (F) à U14 (F)	18,50	
. U13 (F) à U10 (F) . U9 (F) à U6 (F)	15,50 12,00	
. Dirigeant(e)s, Animateur, Éducateur Fédéral	12,00 19,50	
. Technique Régionale	61,50	
	01,00	
IV - FIXATION DU DROIT D'ENGAGEMENT POUR LES EPREUVES DE LIGUE		
. Clubs de Régional 1 et Régional 2	185,00	
. Clubs de <i>Régional 1</i> Féminine et <i>Régional 1</i> Futsal	155,00	
. Clubs participant aux Championnats de Ligue Jeunes toutes Catégories	80,00	
. Clubs de « Beach-soccer »	50,00	



## V - COTISATION REGIONALE LIGUE

. Clubs de L1	800,00
. Clubs de L2	600,00
. Clubs de National 1, D1 Féminine	450,00
. Clubs de National 2 et National 3, D1 et D2 Futsal, C.N Foot Entreprise, D2 Féminine	350,00
. Clubs de Régional 1 & Régional 2, <i>Régional 1</i> & <i>Régional 2</i> Jeunes, <i>Régional 1</i> Féminine,	
<i>Régional 1</i> Futsal	230,00
. Clubs de D1 & D2 Seniors, et Foot Entreprise	150,00
. Tous les autres Clubs de Districts (sauf Beach-Soccer)	70,00
. Clubs nouveaux pour les 2 premières Saisons	30,00

## VI - FOND DE GARANTIE MUTUALISÉ (plafonné à 20.000 €)

. Cotisation par Club	30,00
. Cotisation par Club	30,00

